

Paris, le 21 Août 1934.

Légation de Suisse

en

France

Réf. à rappeler:
I.C.11/30-----
Votre B.14.2.Abess.1.- FL.
-----

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme No.13 de ce matin, par lequel je vous ai avisé de l'échange, finalement intervenu à la Légation d'Ethiopie à Paris, des instruments de ratification du Traité d'amitié et de commerce entre la Suisse et l'Ethiopie, du 24 mai 1933. Je saisis cette occasion pour vous remercier aussi de vos obligeantes lettres des 9 et 10 août et de la promptitude avec laquelle votre Département a bien voulu m'adresser les pouvoirs m'autorisant à l'échange des instruments.

--annexes--

De nouvelles tergiversations de la Légation d'Ethiopie ont encore retardé quelque peu la dernière formalité que j'espérais voir accomplie au début de la semaine passée. Malgré mes démarches réitérées, le Ministre d'Ethiopie voulait trouver des arguments inattendus pour différer l'échange qui, à ses yeux, ne présentait aucune urgence. J'ai finalement dû me rendre à l'improviste chez lui pour fixer définitivement un rendez-vous, qui fut cependant différé, une fois de plus, en raison de la nécessité invoquée par la Légation d'Ethiopie

Département Politique Fédéral,
Division des Affaires Etrangères,

Berne.
-----

d'établir le procès-verbal d'échange en langue amharique.

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, l'instrument de ratification signé par l'Empereur d'Ethiopie, les pouvoirs du plénipotentiaire éthiopien, ainsi que le procès-verbal d'échange établi, m'assure-t-on, dans l'alternat suisse et auquel une traduction française est jointe. A teneur de l'art.III du Traité, cette Convention entrera en vigueur un mois après l'échange des instruments de ratification, soit le 21 septembre 1934. A partir de ce moment, il y aura lieu, pour nous, d'examiner dans quelle mesure il conviendra de donner suite à l'art.1er. du Traité et d'envisager une représentation officielle à Addis-Abeba.

Ainsi que vous le savez, ^{seules} les grandes Puissances et la Belgique ont, en Ethiopie, des Légations gérées par un Ministre. La Grèce a envoyé à Addis-Abeba un Chargé d'Affaires ad interim, qui dépend du Ministre en Egypte, accrédité également en Ethiopie. Plusieurs autres pays, comme l'Autriche, le Portugal, la Tchécoslovaquie, l'Esthonie et la Hongrie ont chargé l'une ou l'autre des Légations des grandes Puissances de leurs intérêts. D'autres Etats, enfin, sont représentés par des Consuls de carrière ou honoraires.

Vous jugerez, sans doute, opportun d'étudier, de concert avec l' Union suisse du Commerce et de l'Industrie, l'opportunité d'organiser en Ethiopie un Consulat, soit, le cas échéant, une dépendance de la future Légation de Suisse en Egypte. Le choix d'un Consul honoraire se heurtera peut-être - vu les divisions qui paraissent malheureusement régner parmi les membres de notre petite colonie - à certaines difficultés. Le poste en Ethiopie - à condi-

tion que sa nécessité soit démontrée - devrait donc, le cas échéant, être confié, au moins au début, à un jeune agent de la carrière diplomatique ou consulaire, qui y trouverait très probablement un champ d'activité extrêmement utile.

Vous n'ignorez pas, en effet, la préférence que l'Empereur Hailé Sellassé ne cesse de marquer pour des fournitures venant de Suisse et aussi pour le concours de spécialistes et de techniciens suisses dans divers domaines. Il est certain - le Ministre d'Ethiopie me l'a rappelé aujourd'hui - que les souvenirs de l'oeuvre de notre compatriote zurichois ILG sont encore vivants à la Cour d'Ethiopie. Soit dit entre parenthèses, le Bedjirwonde Tekle-Hawariyat m'a dit ce matin qu'ILG a laissé plusieurs enfants en Ethiopie qui sont aujourd'hui apparentés à des hauts dignitaires de l'Etat. Le Ministre d'Ethiopie à Paris, qui fut pourtant si peu zélé pour hâter l'entrée en vigueur de notre Traité, est lui-même le cousin d'un de ces Ethiopiens de souche zurichoise!

Vous savez, par votre informateur habituel sur les affaires éthiopiennes, M. Frédéric Hall, que l'Empereur s'est intéressé personnellement aux fournitures d'armes et de munitions, qui sont effectuées notamment par les Etablissements de Neuhausen, et d'Oerlikon. En outre, il est dans les desseins de Hailé Sellasse de favoriser le placement de commandes de camions en Suisse plutôt que dans d'autres pays. A ce propos, le Ministre d'Ethiopie à Paris vient de me confirmer que son souverain désire encourager la création d'un réseau routier qu'il croit plus adapté aux besoins immédiats de son pays que l'établissement de lignes ferroviaires. Le trans-

port sur les routes d'Ethiopie offre, sans doute, un débouché aux entreprises suisses telles que Berna et Saurer, à condition qu'avec le temps, elles envisagent l'installation d'ateliers de réparations sur territoire éthiopien. La question du paiement des fournitures suisses appellent évidemment un examen attentif. Jusqu'ici, ce fut essentiellement le café éthiopien, placé en Suisse, qui servait de garantie aux versements pour les livraisons militaires. De toute manière, l'Ethiopie est, de nos jours, l'un des rares pays qui ne paraît pas être directement affecté par la crise et, à condition d'organiser un échange de produits, il ne devrait pas être impossible de nous y assurer un marché permanent pour quelques-unes de nos industries.

J'ajoute que, lors d'un de nos récents entretiens, le Bedjirwonde Tekle-Hawariyat a insisté tout particulièrement sur le ^{du successeur de Menelik} désir/dé confier l'éducation européenne de jeunes Ethiopiens à des instituts suisses plutôt qu'à des écoles dans les grandes capitales d'Europe où l'atmosphère générale est, à tous égards, moins saine. Dans sa prédilection pour la Suisse, l'Empereur irait jusqu'à caresser l'idée d'encourager des instituts en Suisse qui se consacraient exclusivement à l'éducation des jeunes gens de son pays qui seraient appelés plus tard à assumer des postes de responsabilité. Le Ministre d'Ethiopie ne m'a pas caché que, dans un de ses projets, l'Empereur se heurtait à une forte résistance de la part des éléments conservateurs et notamment de chefs abyssins, qui voyaient d'un mauvais oeil un contact trop étroit entre leur pays et la civilisation occidentale. Mais, résolu de marcher avec son temps, le souverain d'Ethiopie

paraît tenir tête à cette opposition interne, tout en voulant restreindre l'influence prépondérante des trois grandes Puissances occidentales.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon respect.

Le Chargé d'Affaires de Suisse:

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Ruggen', is written below the typed name of the Swiss Charge d'Affaires.